



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
AF/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 168

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 165

OBJET : Prolongation de fermeture d'accès aux espaces naturels boisés
Du jeudi 2 novembre jusqu'à la mise en sécurité complète des sites

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu les premiers constats d'intempéries suite à la tempête Ciara

Vu les dégâts occasionnés aux arbres ;

Considérant que suite à la tempête Ciara et aux dégâts occasionnés aux arbres, la sécurité des promeneurs n'est pas assurée dans les zones boisées (Parc de Kerihuer, Plaine Oxygène, rives du Ter et l'ensemble des zones boisées de l'espace public). Il convient de prolonger l'interdiction des accès.

ARRETE

Article 1 : L'interdiction des accès, sauf secours et services, au parc de Kerihuer, aux rives du Ter, à la zone boisée de la plaine Oxygène et aux autres couverts boisés sera effective du jeudi 2 novembre jusqu'à mise en sécurité complète des sites.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la Ville.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable des services de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 6 novembre 2023


Claude GRIVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Darempred Ti-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex